



Usage de la contrainte par des fonctionnaires de police 3

Publication : jeudi 1 décembre 2016 20:22

Je reviens vers vous dans le cadre des circulaires relatives à l'usage de la contrainte par des fonctionnaires de police.

[Usage de la contrainte par des fonctionnaires de police](#)

[Usage de la contrainte par des fonctionnaires de police 2](#)

Je vous annonçais un [Comité de négociation pour les services de police \(CNSP 404\)](#) ce 1er décembre et vous écris en direct de ce Comité.

Les organisations syndicales ont dénoncé une circulaire du seul Procureur général de Liège et son application.

Nous avons réitéré nos demandes et craintes ; la représentante (SAT) du Ministre de la Justice s'est voulu rassurante : la future COL sur l'usage d'armes par des fonctionnaires de police prévaudrait sur celle (dont le champ d'application est l'usage de la contrainte au sens large) du Procureur général de Liège !

Nos autorités policières se rencontreront à la Commission permanente de la police locale (CPPL)

le 2 décembre et rédigeront une réponse/réaction dite intégrée. Le Collège des PG recevra les quatre organisations syndicales représentatives le 6 décembre...

Nous avons appris de la représentante (SAT) du Ministre de la Justice que le Collègue de PG n'envisageait plus, et ce contrairement à l'accord du Gouvernement et à l'engagement de nos autorités, la rédaction d'une COL sur la violence contre les policiers.

Inacceptable : d'un côté, l'on nous considère comme des suspects dès l'usage légitime de la contrainte et l'on méconnaît nos droits et, d'un autre côté, le Collège de PG minimise les violences dont nous sommes les victimes !

Nous le dénoncerons le 6 décembre. Croyez-vous encore en St-Nicolas ?

Nous verrons.



NATIONAAL SYNDICAAT VAN HET POLITIE- EN VEILIGHEIDSPERSONEEL VZW
SYNDICAT NATIONAL DU PERSONNEL DE POLICE ET DE SECURITE ASBL

Usage de la contrainte par des fonctionnaires de police 3

Publication : jeudi 1 décembre 2016 20:22

[Discry Fabrice](#)

Président provincial de Liège